

République Française



N° 2023-209

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA SOCIÉTÉ ORCA VISION

#### EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

#### PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, FREDERIC RENAULD

#### PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS pouvoir à ALAIN HAINAUT, HUGUES BONNET pouvoir à GRÉGORY LOEW, LISA CHAUVIN pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL pouvoir à SYLVIE FRANCIN, MICHEL PONTE pouvoir à DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à ÉVELYNE LORCET, CHRISTIAN MAMECIER pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA, LAURELINE AUBOURG BASTIANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU pouvoir à JEAN-DANIEL SANTONI

#### ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : **21 DEC. 2023**

## **RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO**

Vu la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;

La société ORCA VISION, soucieuse d'accompagner le Musée des Beaux-Arts de la Commune de Draguignan dans sa réouverture, souhaite lui apporter son soutien en contribuant à son développement et à sa renommée. Elle propose à ce titre, de mettre à disposition de la Commune de l'affichage à travers plusieurs campagnes de publicité.

Il conviendra de définir les droits et obligations de chacune des parties par la signature d'une convention de mécénat entre la Commune et la société ORCA VISION.

Les principales caractéristiques de la convention de mécénat à intervenir sont les suivantes :

### **Engagement du Mécène :**

La société ORCA VISION s'engage à faire bénéficier la Commune de l'affichage de publicités relatives au Musée des Beaux-Arts sur des panneaux publicitaires pendant la durée de la convention prenant effet à sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2023.  
La valorisation de ce mécénat en nature est évaluée à 3 711 €.

### **Engagement du bénéficiaire :**

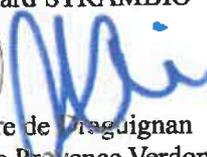
En termes de programme de reconnaissance, la Commune s'engage à mentionner le mécénat sous la forme « Avec le soutien de l'entreprise ORCA VISION » ou le(s) signe(s) distinctif(s), (logo, emblème) du mécène de façon visible sur son site internet : mba-draguignan.fr  
Dans le cadre du mécénat, en termes de contreparties pour la société ORCA VISION, le montant des contreparties ne peut dépasser la somme de 25% du montant apporté par le Mécène, soit 927 € dans le cas présent.

Exemples de contreparties : 6 invitations du partenaire pour les vernissages d'expositions et les événements programmés, 10 Pass annuels pour 2 personnes, citation sur la page "ils nous soutiennent déjà" du site internet du Musée des Beaux-Arts de Draguignan.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de Mécénat à intervenir entre la Commune et la société ORCA VISION aux conditions susvisées.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

  
Richard STRAMBIO  
Maire de Draguignan  
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération  
Conseiller régional

Secrétaire de séance





Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés**



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN  
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_209
Objet :	<b>SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA SOCIÉTÉ ORCA VISION</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	083-218300507-20231213-2023_209-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 083-218300507-20231213-2023_209-DE-1-1_0.xml	text/xml	884 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2023-209.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231213-2023_209-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	144 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à 09h17min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à 09h17min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à 09h18min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2023 à 09h18min56s	Reçu par le MI le 2023-12-21